
États financiers de BIXI Montréal

31 décembre 2020

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des résultats et de l'excédent accumulé	3
État de la situation financière.....	4
État de la variation de la dette nette	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires.....	7-13

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de
BIXI Montréal

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de BIXI Montréal (l'« Organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 23 avril 2021

¹ FCPA auditrice, FCA, permis de comptabilité publique n° A115222

BIXI Montréal**État des résultats et de l'excédent accumulé**

Exercice terminé le 31 décembre 2020

	Notes	Budget 2020	2020	2019
		\$	\$	\$
Revenus				
Location de vélos en libre-service – Abonnements et utilisations – Ville de Montréal	9	2 705 638	4 538 377	5 868 437
Gestion du système de vélos en libre-service – Ville de Montréal	9	4 200 000	4 226 120	3 495 137
Gestion du système de vélos en libre-service – Autres villes		184 000	154 088	135 087
		7 089 638	8 918 585	9 498 661
Subvention salariale d'urgence du Canada		—	1 147 334	—
Commanditaires et espaces publicitaires Services rendus	9 et 11	1 600 000	2 385 832	3 269 323
Gain à la cession d'actifs immobilisés		—	100 487	123 115
Intérêts		56 100	17 572	60 490
Autres		594 514	378 285	220 482
		9 640 104	13 242 186	13 375 008
Charges				
Gestion du système de vélos en libre-service		10 898 737	12 236 158	11 468 818
Gestion des commanditaires et des espaces publicitaires		700 529	714 038	1 111 529
Services rendus		101 294	99 770	131 043
Frais financiers		2 250	7 978	716
Autres charges		121 903	124 816	69 098
	8	11 824 713	13 182 760	12 781 204
(Déficit) excédent de l'exercice		(2 184 609)	59 426	593 804
Excédent accumulé, au début		3 190 351	3 190 351	2 596 547
Excédent accumulé, à la fin		1 005 742	3 249 777	3 190 351

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BIXI Montréal
État de la situation financière
au 31 décembre 2020

	Notes	2020	2019
		\$	\$
Actif			
Encaisse		1 092 123	1 215 097
Débiteurs	3	323 195	218 648
		1 415 318	1 433 745
Passif			
Créditeurs et charges à payer	4	1 105 698	537 894
Montants dus à la Ville de Montréal, sans intérêt ni modalités de remboursement		—	42 306
Abonnements perçus d'avance		332 674	525 436
		1 438 372	1 105 636
(Dette nette) actif financiers nets		(23 054)	328 109
Actifs non financiers			
Immobilisations corporelles	5	1 327 799	1 212 844
Stocks		1 544 182	1 439 291
Frais payés d'avance		400 850	210 107
		3 272 831	2 862 242
Excédent accumulé		3 249 777	3 190 351
Obligations contractuelles	6		
Droits contractuels	12		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration


_____, Président


_____, Trésorier

BIXI Montréal
État de la variation de la dette nette
 Exercice terminé le 31 décembre 2020

	Budget 2020	2020	2019
	\$	\$	\$
(Déficit) excédent de l'exercice	(2 184 609)	59 426	593 804
Variation des immobilisations corporelles			
Acquisitions	—	(598 499)	(579 006)
Amortissement	—	466 175	394 331
Produit de cession	—	117 856	139 670
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	—	(100 487)	(123 115)
	(2 184 609)	(55 529)	425 684
Variation des stocks	—	(104 891)	(212 017)
Variation des frais payés d'avance	—	(190 743)	(69 574)
Variation (de la dette nette) des actifs financiers nets	(2 184 609)	(351 163)	144 093
Actifs financiers nets, au début	328 109	328 109	184 016
(Dette nette) actifs financiers nets, à la fin	(1 856 500)	(23 054)	328 109

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BIXI Montréal**État des flux de trésorerie**

Exercice terminé le 31 décembre 2020

	2020	2019
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	59 426	593 804
Éléments sans effet sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	466 175	394 331
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	(100 487)	(123 115)
	425 114	865 020
Variation nette des éléments hors caisse		
Débiteurs	(104 547)	(107 981)
Créditeurs et charges à payer	567 804	(93 872)
Montants dus à la Ville de Montréal	(42 306)	17 306
Abonnements perçus d'avance	(192 762)	(100 039)
Revenus reportés	—	(1 440 200)
Stocks	(104 891)	(212 017)
Frais payés d'avance	(190 743)	(69 574)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	357 669	(1 141 357)
Activités d'investissement en immobilisations corporelles		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(598 499)	(579 006)
Produit de cession d'immobilisations corporelles	117 856	139 670
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations corporelles	(480 643)	(439 336)
Diminution nette de l'encaisse	(122 974)	(1 580 693)
Encaisse au début	1 215 097	2 795 790
Encaisse à la fin	1 092 123	1 215 097

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Constitution, nature des activités et mission

Constitution

BIXI Montréal (l'« Organisme ») a été constitué en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec) le 6 mars 2014 et a débuté ses activités le 28 avril 2014. L'Organisme est pourvu des pouvoirs, droits et privilèges d'une personne morale à but non lucratif de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec), RLRQ, chapitre C-38.

L'Organisme est exonéré d'impôt sur le revenu des sociétés selon le paragraphe 149 (1) (l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et selon l'article 984 de la *Loi sur les impôts du Québec*.

Nature des activités

L'Organisme gère le système de vélopartage sur le territoire de l'agglomération de Montréal et de ses environs afin de procurer au public un mode de transport urbain alternatif, complémentaire au réseau de transport en commun de la Ville de Montréal, permettant à ses usagers d'utiliser les vélos pour effectuer des déplacements de courte durée.

De plus, l'Organisme doit aussi encourager l'utilisation du vélo par le public montréalais comme moyen de transport urbain alternatif considérant son impact beaucoup moins néfaste sur l'environnement que celui des véhicules énergivores traditionnels.

Mission

Transformer l'expérience urbaine par une mobilité active, accessible, innovante et collaborative.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés aux titres des actifs, des passifs, des revenus, des charges, des obligations contractuelles et des éventualités. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles, le montant des échanges de services et les frais courus. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur et que les transactions en devises ont un impact non significatif à la fin de l'exercice.

Revenus

Les revenus de location de vélos en libre-service (« BIXI ») sont constitués de divers abonnements (annuels, demi-saison et mensuels) et de diverses utilisations (72 heures, 24 heures et aller simple) du système BIXI, lesquels sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve évidente qu'une entente est intervenue, que les services ont été rendus, que le montant de la vente a été établi et déterminé et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les montants encaissés pour lesquels l'Organisme n'a pas fourni les services sont comptabilisés au poste des abonnements perçus d'avance à l'état de la situation financière.

2. Méthodes comptables (suite)

Revenus (suite)

Les revenus de gestion du système BIXI sont comptabilisés lorsqu'il y a une entente signée, que les services ont été rendus, que le montant a été établi et déterminé et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus provenant des commanditaires et des espaces publicitaires, des services rendus et des autres revenus sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve évidente qu'une entente est intervenue, que les services ont été rendus, que le montant de la vente a été établi et déterminé et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

L'Organisme a conclu des ententes en vertu desquelles une partie des droits d'exclusivité de publicité est échangée contre des services tels que de la promotion, de la visibilité et des espaces publicitaires. L'Organisme enregistre ces éléments à la fois dans les revenus des commanditaires et des espaces publicitaires et dans les frais de promotion et de publicité à leur juste valeur.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Aide gouvernementale

Les montants reçus ou à recevoir résultant des programmes d'aide gouvernementale sont comptabilisés dans les revenus de l'année où ils ont été accordés, à condition qu'il y ait une assurance raisonnable que les avantages seront réalisés. L'aide gouvernementale, y compris la Subvention salariale d'urgence du Canada (SUCC), a été comptabilisée comme un revenu dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé. La SUCC est sujette à une révision par les autorités fiscales canadiennes.

Conversion des devises

Les revenus et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens au cours en vigueur à la date de transaction. Les gains et les pertes de change sont inclus dans l'excédent de l'exercice. Les postes de l'état de la variation de la dette nette en devises sont convertis en dollars canadiens au cours en vigueur à la fin de l'exercice.

Régime de retraite simplifié

La charge de retraite de ce régime est constatée au moment où les cotisations sont dues.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

L'Organisme comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier, et seulement dans ce cas. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

Chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

L'Organisme détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

2. Méthodes comptables (suite)

Actifs non financiers

L'Organisme comptabilise les immobilisations corporelles, les stocks et les frais payés d'avance à titre d'actifs non financiers étant donné qu'ils peuvent servir à fournir des services au cours d'exercices ultérieurs. Normalement, ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables au règlement des passifs, à moins d'être vendus.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Matériel roulant	3 à 5 ans
Améliorations locatives	5 ans
Mobilier et informatique	5 ans
Équipements de sécurité	5 ans
Matériel de production	3 ans
Équipements d'entrepôt	3 à 8 ans
Équipements de stations	5 ans
Vélos et équipements	5 ans
Vélos électriques	5 ans
Logiciel	5 ans

Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Organisme à fournir des biens et services, ou lorsque la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation est inférieure à sa valeur nette comptable, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Toute moins-value sur les immobilisations corporelles est passée en charge à l'état des résultats et de l'excédent accumulé et aucune reprise de moins-value ne peut être constatée ultérieurement.

Stocks

Les stocks de fournitures et de pièces de rechange comprennent essentiellement des pièces utilisées pour l'entretien des bornes transactionnelles, des points d'ancrage et des vélos appartenant à la Ville de Montréal. Ils sont évalués au moindre du coût, établi selon la méthode du coût moyen, et de la valeur nette de remplacement. Les stocks désuets sont radiés des livres.

Toute pièce acquise par l'Organisme appartient à l'Organisme jusqu'à ce qu'elle soit incorporée dans un équipement appartenant à la Ville de Montréal.

3. Débiteurs

	2020	2019
	\$	\$
Comptes clients	268 474	91 862
Taxes à la consommation à recevoir	54 721	126 786
	323 195	218 648

4. Crédoeurs et charges à payer

	2020	2019
	\$	\$
Comptes fournisseurs	544 532	167 157
Frais courus	251 000	96 502
Salaires et avantages sociaux à payer	310 166	274 235
	1 105 698	537 894

5. Immobilisations corporelles

	Solde au 31 décembre 2019	Acquisitions/ augmentation	Cessions/ radiations	Solde au 31 décembre 2020
	\$	\$	\$	\$
Coût				
Matériel roulant	1 449 818	183 946	—	1 633 764
Améliorations locatives	266 625	106 844	—	373 469
Mobilier et informatique	189 782	34 699	—	224 481
Équipements de sécurité	8 082	—	—	8 082
Matériel de production	7 215	74 662	—	81 877
Équipements d'entrepôt	153 231	130 056	—	283 287
Équipements de stations	50 000	—	1 198	48 802
Vélos et équipements	106 656	68 292	24 275	150 673
Vélos électriques	60 000	—	—	60 000
Logiciel	79 155	—	—	79 155
	2 370 564	598 499	25 473	2 943 590

	Solde au 31 décembre 2019	Acquisitions/ augmentation	Cessions/ radiations	Solde au 31 décembre 2020
	\$	\$	\$	\$
Amortissement cumulé				
Matériel roulant	714 537	256 079	—	970 616
Améliorations locatives	135 972	54 401	—	190 373
Mobilier et informatique	99 545	55 899	—	155 444
Équipements de sécurité	7 946	135	—	8 081
Matériel de production	2 895	16 040	—	18 935
Équipements d'entrepôt	80 652	30 879	—	111 531
Équipements de stations	50 000	—	—	50 000
Vélos et équipements	38 735	28 869	8 104	59 500
Vélos électriques	4 000	12 000	—	16 000
Logiciel	23 438	11 873	—	35 311
	1 157 720	466 175	8 104	1 615 791
Valeur comptable nette	1 212 844	132 324	17 369	1 327 799

6. Obligations contractuelles

L'Organisme s'est engagé en vertu d'un contrat de location d'espaces de bureaux et d'entrepôt échéant en 2028, à verser une somme de 5 020 316 \$.

	\$
2021	536 424
2022	603 972
2023	615 766
2024	627 795
2025	640 065
2026 et suivants	1 996 294

L'Organisme est actuellement en négociation pour le renouvellement du contrat de service pour une solution gérée et intégrée d'un système de gestion des transactions par cartes de crédit aux bornes de paiement et au site Internet.

7. Régime de retraite simplifié

Les employés permanents à temps plein bénéficient d'un régime de retraite simplifié enregistré d'épargne-retraite auquel l'Organisme contribue jusqu'à concurrence de 5 % du salaire de base brut selon les années de services rendus. Le coût de la participation à ce régime se limite à la contribution de l'Organisme. La charge relative au régime de retraite est de 86 633 \$ (79 842 \$ en 2019).

8. Charges par objet

	2020	2019
	\$	\$
Rémunération et cotisations de l'employeur	4 731 878	4 909 996
Frais d'installation et d'entretien et de réparation – Stations et vélos	2 894 967	3 005 534
Frais de promotion et de publicité	1 548 157	1 229 020
Frais de cartes de crédit et de transaction	1 091 796	1 017 780
Loyers et frais d'exploitation des bâtiments	967 697	756 154
Honoraires pour services professionnels et techniques	651 341	573 348
Frais d'utilisation, de location et d'entretien et réparation – Véhicules de transport	271 245	417 827
Frais de communication et de transport	195 230	224 055
Frais d'assurance	154 190	135 156
Fournitures et autres biens non durables	77 291	48 189
Autres charges	124 815	69 098
	12 708 607	12 386 157
Amortissement des immobilisations corporelles	466 175	394 331
Frais financiers	7 978	716
	13 182 760	12 781 204

9. Opérations entre apparentés

L'Organisme est apparenté à l'ensemble des organismes municipaux contrôlés par la Ville de Montréal, directement ou indirectement.

En vertu d'une entente de gestion échéant le 31 décembre 2028, la Ville de Montréal met gratuitement à la disposition de l'Organisme les biens dont elle est propriétaire constituant la contribution en biens et services offerte par la Ville de Montréal :

- Les équipements du système de vélos en opération incluant les vélos, les stations, les bornes transactionnelles et les équipements de support aux opérations ne sont pas comptabilisés dans les immobilisations corporelles. De plus, l'Organisme ne comptabilise pas de frais d'intérêts relatifs à une dette ou à un emprunt pour le financement de ces équipements.
- Les fournitures et pièces requises pour entretenir et réparer les vélos, les stations et les autres équipements sont fournies seulement jusqu'à l'épuisement de l'inventaire de la Ville de Montréal acquis en avril 2014. Ce dernier n'est pas comptabilisé dans le poste des stocks, ni aux résultats lors de son utilisation.
- Les droits d'utilisation de la propriété intellectuelle utilisée en lien avec la gestion du système, dont la marque BIXI, ne sont pas comptabilisés.

Contributions financières de la Ville de Montréal

En vertu de l'entente entre la Ville de Montréal et l'Organisme, la Ville de Montréal octroie des honoraires totalisant 4 226 120 \$ en 2020 pour la gestion du système BIXI au sein du territoire de la Ville de Montréal regroupant 11 des 19 arrondissements ainsi que la Ville de Westmount.

En vertu de cette même entente, la Ville de Montréal permet à l'Organisme de conserver l'ensemble des revenus générés par le système de location de vélos en libre-service regroupant les abonnements et les frais d'utilisations sous condition de transmettre un rapport détaillé des revenus dans les cinq jours ouvrables suivant la fin de chaque mois.

Occupation du domaine public sur le territoire de la Ville de Montréal

L'Organisme installe les équipements du système de vélos incluant les vélos, les stations, les bornes transactionnelles et les panneaux d'affichage dans les rues et les trottoirs de la Ville de Montréal. Celle-ci n'exige pas à l'Organisme un permis d'occupation du domaine public pour l'ensemble du système de vélos présent sur son territoire.

10. Instruments financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'Organisme est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente l'éventualité que l'Organisme ne soit pas en mesure de réunir, au moment approprié et à des conditions raisonnables, les fonds nécessaires pour respecter ses obligations financières. L'Organisme est exposé à ce risque au regard des créiteurs et charges à payer et des montants dus à la Ville de Montréal.

L'Organisme établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

L'Organisme est en mesure d'honorer les passifs qui nécessitent des déboursés dans une échéance rapprochée au 31 décembre 2020. Tous les passifs financiers de l'Organisme ont une échéance inférieure à un an.

10. Instruments financiers (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes financières résultant de l'incapacité ou du refus d'une contrepartie de s'acquitter entièrement de ses obligations contractuelles. L'Organisme est exposé à un risque de crédit à l'égard de ses comptes clients. L'Organisme évalue périodiquement les pertes probables sur ses comptes clients et constitue une provision pour créances douteuses selon les tendances historiques. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de l'Organisme au risque de crédit.

La direction de l'Organisme estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance, est adéquate à la date des états financiers. Aucun actif financier n'est garanti par un instrument de garantie ou une autre forme de rehaussement de crédit. Aucun actif financier déprécié aux 31 décembre 2020 et 2019 et aucun actif financier non déprécié n'est en souffrance à la date des états financiers.

Valeur comptable des actifs et des passifs financiers par catégorie

Les actifs et passifs financiers de l'Organisme, totalisant respectivement 1 360 597 \$ et 1 105 698 \$ (1 306 959 \$ et 580 200 \$ en 2019), ont tous été classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût après amortissement.

11. Opérations non monétaires – Échanges de services

Les échanges de services représentent des opérations non monétaires d'une valeur totale de 1 367 808 \$ en 2020 (654 988 \$ en 2019) comptabilisées à la fois dans les revenus des commanditaires et des espaces publicitaires et dans les frais de promotion et de publicité.

12. Droits contractuels

En vertu de l'entente de gestion conclue avec la Ville de Montréal échéant en 2028, l'Organisme recevra des sommes totalisant 32 669 882 \$. Les encaissements minimaux au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

	\$
2021	4 156 936
2022	4 307 473
2023	4 347 779
2024	4 328 998
2025	4 250 600
2026 et suivants	11 278 096

13. Dépendance économique

L'existence économique de l'Organisme est tributaire des revenus provenant de la Ville de Montréal.

14. Budget 2020

Les données du budget, présentées dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé et dans l'état de la variation de la dette nette, ont été approuvées par le conseil d'administration de l'Organisme le 23 avril 2020. La Ville de Montréal a demandé à BIXI Montréal de fournir un budget révisé en tenant compte de l'impact de la pandémie COVID-19 sur les finances de BIXI MONTRÉAL.